

**Décision portant nomination des membres des jurys d'admission au concours d'Internat Vétérinaire
Ruminants (RUM) pour l'année 2025-2026 (rentrée 2026)**

Vu le livre VIII du Code Rural et de la pêche maritime, notamment le 3° de l'article R. 812-65 ;

Vu le décret n°2009-1642 du 24 décembre 2009 portant création de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;

Vu le décret du 12 novembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 modifié relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire modifié et notamment son annexe ;

Vu la décision du Collège des Directeurs des ENVF en date du 18 juillet 2025 concernant la nomination des présidents des jurys d'admission aux concours d'internats vétérinaires pour l'année 2025-2026 ;

La Directrice de l'Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS), sur proposition de la coordonnatrice du jury,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La liste des membres des jurys d'admission au concours d'internat vétérinaire pour les Ruminants (RUM) est établie comme suit :

Représentant de l'ENVA : Bérangère RAVARY-PLUMIOËN, Ingénieur de recherche - Praticienne hospitalière, Directrice du CHUV-Animaux de production

Représentant de l'ENVT : Hervé CASSARD, Praticien Hospitalier en Pathologie du bétail et des animaux de basse-cour

Représentant de Oniris : Raphaël GUATTEO, Professeur en Médecine des animaux d'élevage

Représentant de VetAgro Sup : Marie-Anne ARCANGIOLI, Professeur en Pathologie des Animaux de Production

Personnalité qualifiée du champ disciplinaire : Florent PERROT, Vétérinaire praticien en clientèle rurale à Saint-Flour (15)

En cas d'absence de l'un des membres, les membres suppléants du jury sont :

- Yves MILLEMANN : Professeur en Pathologie du Bétail à l'ENVA

Pour rappel, le président du jury d'admission au concours d'internat RUM désigné par le collège des directeurs des ENVF est : M. Pierre SANS, directeur de l'ENVT.

Article 2 :

La composition des jurys d'admission au concours d'internat des Ruminants (RUM) est fixée pour une durée de 1 an (session 2025-2026). À l'issue, la composition de ces jurys pourra être modifiée et fera l'objet, le cas échéant, d'une nouvelle décision portant nomination.

Article 3 :

Le service en charge de la formation continue d'Oniris, responsable de la gestion administrative de ce concours, est chargé de l'application de la présente décision, en lien étroit avec le Président du jury susmentionné.

Nantes, le 22/12/2025



Page 2

SANTE ET ALIMENTATION AU CŒUR DE LA VIE